

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131129-2013_A209-DE
Date de télétransmission : 06/12/2013
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A209

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois - Exploitation - Tarifs appliqués aux particuliers pour l'année 2014

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BORDET André – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVORY Olivia – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette – GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à ARNAUD Christian – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOULAN Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVÉ Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LAFON Henri donne pouvoir à BUCCI Dominique – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – ROUARD Alain donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : RIVORY Olivia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de l'Arbois – Exploitation
– Tarifs appliqués aux particuliers pour l'année 2014

Décision du Conseil

La Communauté du Pays d'Aix traite sur l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois des déchets produits par les habitants du territoire collectés au porte à porte mais également par des entreprises et des particuliers proches du site.

Ce dernier contingent reste minime (< 5%) vis-à-vis des quantités annuelles traitées sur l'installation mais nécessaire pour répondre aux besoins des petits producteurs de déchets voisins de l'ISDnD de l'Arbois. Il est donc nécessaire d'adopter les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2014.

Exposé des motifs :

Chaque année, il convient de fixer les tarifs de traitement des déchets apportés par les clients privés sur l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois. Ces tarifs concernent les déchets produits par des entreprises sur le territoire communautaire et dont la nature est compatible avec la destination du site, ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Bien que le ralentissement de l'activité économique se traduise par une diminution des quantités de déchets industriels banals, il n'en reste pas moins que la saturation des installations d'élimination de déchets du département et la hausse fiscale en matière de déchets (hausse de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes) a tendance à faire augmenter les tarifs d'élimination des Déchets.

Dès lors, il est important de maintenir une offre aux apporteurs locaux du territoire du Pays d'Aix qui soit cohérente par rapport au niveau des prix pratiqués dans le département voire légèrement supérieure pour ne pas attirer trop de quantités de déchets, ce qui serait préjudiciable à la préservation de la capacité de stockage des ordures ménagères sur le site.

Il convient de noter que ces évolutions tarifaires ne modifient pas le montant de la prestation d'enfouissement prévue dans le marché CPA/DELTA DECHETS pour l'exploitation du site de l'Arbois. La différence entre le tarif appliqué et la rémunération contractuelle de l'exploitant est intégralement acquise à la Communauté du Pays d'Aix.

La mise en œuvre de ces considérations aboutit aux propositions suivantes :

Catégories Déchets	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
	€ TTC / tonne	€ TTC / tonne	%
DIB	100,00	106,00	6,00%
OM	100,00	106,00	6,00%
Encombrants	100,00	106,00	6,00%
Déchets valorisables souillés	123,00		-100,00%
Gravats non valorisables	45,00	51,00	13,33%
Gravats valorisables	21,00	21,00	0,00%

NB : Il est proposé de supprimer le prix relatif à l'élimination des déchets valorisables, car jusque là aucun apport de ce type n'a été recensé.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 22 octobre 2013;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 ;

Dispositif :

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs aux clients particuliers de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois ;
- **DECIDER** d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014, et de les notifier préalablement à l'entreprise exploitante du site de l'Arbois ;

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois - Exploitation - Tarifs appliqués aux particuliers pour l'année 2014

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

05 DEC. 2013